



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Fédération Française de Football**

**Ligue d'Occitanie**

**District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



Contact Réfèrent COVID-19 du District :  
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur  
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr  
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11  
B.P. 51501  
66101 Perpignan  
Cedex**

**[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)  
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



**Gambardella les jeunes Canétois se sont inclinés face à l'OL LYONNAIS**

**Cette équipe est arrivée jusqu'au 8ème de Finale, elle était la dernière représentante de la LFO !**

**L'OFFICIEL 66 N°27 DU 25/02/22  
SAISON 2021/2022**

**L'OFFICIEL 66**

**Saison 2021/2022**

**Horaire d'ouverture :**

**Lundi 9h-12h30/14h-17h  
Mardi 9h-12h30/14h-18h  
Mercredi 9h-12h30/14h-18h  
Jeudi 9h-12h30/14h-18h  
Vendredi 9h-12h/14h-17h**

**N° d'astreinte des ELUS le  
WEEK-END (uniquement)  
du vendredi après 17h00  
jusqu'au dimanche 15h00  
en cas d'alerte météo et  
circonstances  
exceptionnelles  
(décès , accident ... ) :**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



## CIC SUD OUEST, LA BANQUE PARTENAIRE DU DISTRICT

Le District de Football des Pyrénées-Orientales et le CIC Sud-Ouest signent une convention de partenariat.

Avec ce partenariat les agences du réseau bancaire CICSO proches de nos clubs se proposent de nous accompagner dans notre développement et notre vie associative. Pour ce faire, il a été créé une offre réservée aux clubs affiliés au district et à ses adhérents. Cette offre s'articule ainsi :

Pour tous les adhérents devenant client CIC :

Offre de Bienvenue de 150€

50€ de remboursement de licence

Une offre promotionnelle trimestrielle

Pour tous les clubs :

50€ de reversés à chaque adhérent du club devenant client CIC

De plus les agences pourront vous accompagner dans l'organisation de vos évènements. L'agence CIC la plus proche de votre club prendra très prochainement contact avec vous en ce sens. En cette période difficile, nous espérons que vous réserverez à cette démarche le meilleur des accueils.

Ci-après un lien vous permettant en avant-première de découvrir cette offre :

<https://agencecic.fr/partenaire/districtfootpo>



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



## Représentation des clubs des P-O dans les stages et sélections régionales

► Plus de **soixante jeunes joueurs** ont été convoqués par l'Equipe Technique Régionale pour participer au **stage U15 AVENIR/ELITE** du 02 au 04 mars au Centre Régional du Football à Castelmaurou.

**2 joueurs du CANET RFC sélectionnés :**

- RUFER Stephane
- PUJOS Julien

► La **sélection régionale U16** rassemblera **21 joueurs** le 02 mars 2022 au Centre Régional du Football à Castelmaurou.

**1 joueur du CANET RFC sélectionné :**

- VIDAL Matthieu

► La **sélection régionale U15F** a rassemblé **18 joueuses** le 21 février 2022 au Centre Régional du Football à Castelmaurou.

**3 joueuses des P-O sélectionnées :**

- CHAINE ROCHETTE Rosalie de l'USEPMM
- DA PALMA GOUDIN Tiana du FC LE SOLER
- RAVEL CARBONEILL Pamela du FC LE SOLER

► La **sélection régionale U15 FUTSAL** a rassemblé **22 joueurs** pour un stage du 21 au 23 février 2022 à Gagnac.

**1 joueur de l'USEPMM sélectionné :**

- RODRIGUEZ Nathan

**Félicitations aux joueuses et joueurs ainsi qu'à leurs encadrants**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



## CHAMPIONNAT U15 D1 SAISON - 2021/2022



Le dispositif Carton Vert est une action permettant de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

1ère JOURNEE – 8 & 9 JANVIER 2022		
Match U15 D1 PERPIGNAN AC / CABESTANY OC		
CLUB	NOM – PRENOM - LICENCE	MOTIF
PERPIGNAN AC	CHIAHOU TORAD 2546987331	ENGAGEMENT
CABESTANY OC	SALIHU ZGJIM 2547382853	RESPECT
PERPIGNAN AC	NAVARRO HERNANDEZ ELIAN 2547659904	RESPECT

2ème JOURNEE – 15 & 16 JANVIER 2022		
PAS DE CARTON VERT ATTRIBUE POUR CETTE JOURNEE		

3ème JOURNEE – 22 & 23 JANVIER 2022		
Match U15 D1 PERPIGNAN OC / USEPMM		
CLUB	NOM – PRENOM - LICENCE	MOTIF
USEPMM	BROUSSE SACHA 2547646349	RESPECT
Match U15 D1 PERPIGNAN AC / CERDAGNE CAPCIR		
CLUB	NOM – PRENOM - LICENCE	MOTIF
CERDAGNE	CAMARA DANAN MOHAMED 9603563851	PLAISIR
CERDAGNE	PELAEZ ESCOLL IVAN 2548003271	PLAISIR
PERPIGNAN AC	MANSOUR REDA 9603037714	ENGAGEMENT

4ème JOURNEE – 29 & 30 JANVIER 2022		
Match U15 D1 PERPIGNAN AC / CABESTANY OC		
CLUB	NOM – PRENOM - LICENCE	MOTIF
PERPIGNAN AC	CHIAHOU TORAD 2546987331	ENGAGEMENT
LE SOLER	DA PALMA GOUDIN TANIA 2546705348	ENGAGEMENT

5ème JOURNEE – 5 & 6 FEVRIER 2022		
PAS DE CARTON VERT ATTRIBUE POUR CETTE JOURNEE		

6ème JOURNEE – 12 & 13 FEVRIER 2022		
PAS DE CARTON VERT ATTRIBUE POUR CETTE JOURNEE		



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Comité Directeur

### REUNION PLENIERE DU 24/02/22

**Président** : WATTELLIER Eric

**Président Délégué** : WATTELLIER Marc

**Secrétaire Adjointe** : DOMART Sandrine

**Présents** : ANCEL Gérard, COUEFFEC Annick, GARCIA Jean-Luc, GARRIGUE Aline, FERNANDEZ Carole, MARCO-GREGORI Philippe, PAULY Marc, ROMERO Didier, PICHENEY José, SALMERON Christophe, VILANOVE Pascale

**Excusés** : ACHLOUJ Hassan, CHAOUI Abdelali, GRISORIO Vincent

**Absent** : GLEIZES Didier

**Assistent** : ASTRUIT Olivier (CTD DAP) et REFFIER Philippe (Directeur Administratif)

- Ouverture de la séance par le Président ;
- Approbation du PV de la réunion du 27/01/22 (à l'unanimité).

### CORRESPONDANCE

**LFO** : du 20/02/22, invitation à la journée de formation des commissions départementales juridiques du 22/03/22 à CASTELMAUROU. Pris note, transmis aux Président.e.s des commissions : d'appel (Christophe SALMERON et Maryse WATTELLIER), discipline (Philippe MARCO-GREGORI et Gérard DUQUESNE) et règlements contentieux (Aline GARRIGUE et Joseph PISCITELLO).

**M. Thierry GENIEVRE** : du 20/02/22, concernant la désignation des arbitres. Pris note, Réponse a été faite par la CDA.

**COMMISSION FUTSAL** : du 24/02/22, demandant la création d'une Coupe du Roussillon Futsal pour 2021/2022 avec les 6 équipes de district sur une journée (formule tournoi) + Finale. Avis FAVORABLE du Comité Directeur.

### Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales

Nouvelles préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022, **applicables à partir du mercredi 16 février 2022**

**BUVETTES - RESTAURATION** : Les buvettes **sont réouvertes** et la **consommation de nourriture** et de **boisson est à nouveau possible** dans le respect des protocoles sanitaires.

**PASS VACCINAL** : La présentation du Pass Vaccinal est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs âgés d'au moins 16 ans, comme prévu dans la loi.

Pour que le PASS VACCINAL soit valide lors du contrôle, il y a 3 possibilités :

⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;

⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;

⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

**⇒ Une dérogation permet aux personnes d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 heures, à condition qu'elles aient effectué leur première dose de vaccin avant le 15 février 2022 et la deuxième dose dans le délai de 28 jours maximum.**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## WEEK-END DES BÉNÉVOLES À CLAIREFONTAINE

3 BENEVOLES de clubs ont été choisis (par ordre d'arrivée au secrétariat du District) et sont invités à participer à cet événement qui est programmé les **12 & 13 mars 2022** pour la Ligue d'Occitanie. Rappel des critères sur le choix des invites : Être bénévole licencié dirigeant de club comptant moins de 5 ans d'ancienneté - Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement - Trois bénévoles désignés par district (1 bénévole par club) - Être en possession du PASS VACCINAL

### Voici les lauréats :

1 FC THUIR **Quentin WALLE** 2543896129  
2 AS BAGES **Samuel BOURLIER** 2544049351  
3 SO RIVESALTES **Romain OSTER** 2544386173

### Suppléants :

4 RF CANOHES TOUL. **Théo GUERIN** 2544101647  
5 FC BAHO-PEZILLA **Pascal SAPIN** 1920325411

↳ Liste validée à l'unanimité et transmis Ligue d'Occitanie

## RAPPEL : CHAMPIONNAT ET COUPE DU ROUSSILLON U19

Règlement du CHAMPIONNAT U19 D1 P-O/AUDE, valable pour la Coupe du Roussillon U19 (modification notifiée dans l'OFFICIEL 66 N°7 - réunion du Bureau du 23/09/21) :

Article 1 – Cette compétition est ouverte aux joueurs des catégories :

**U20 : limité à 3 joueurs** - Article - 153 RG de la FFF

**U19 et 18 : illimité**

**U17 : limité à 3 joueurs** Article - 73 des RG de la FFF

## PORT DU VOILE EN CHAMPIONNATS ET COUPES FEMININES

Lors d'un match officiel de Coupe du Roussillon Féminines à 11, il a été constaté qu'une joueuse portait le voile. En conséquence, le Comité Directeur se voit contraint de rappeler les dispositions prises par la FFF à ce sujet :

**A ce jour, la position de la FFF est la suivante : le port du voile par des joueuses en compétitions est interdit.** Cette interdiction s'appuie en effet sur l'article 1 des statuts de la FFF :

« La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique. A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la FFF. »

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

### Président

- La Finale Régionale du Festival Foot U13 Pitch aura lieu à Canet les 14-15/05/22
- Finales des Coupes et Challenges au BOULOU des 18-19/06/22
- Foot Animation : demande d'implication de la Commission Technique
- Futsal : mise en place d'une Coupe du Roussillon Futsal sur une journée avec les 6 équipes engagées en championnat départemental (règlement à venir). Date et lieu à définir

### Président Délégué

- ETR équipe technique régionale – réflexion avec la Ligue d'Occitanie
- ANS Projet 5000 – Futsal et Foot à 5 (à communiquer aux municipalités)
- FAFA – informer les clubs et municipalités des aides qui peuvent leur être attribuées

### Secrétaire Adjointe

- Correspondance reçue et infos diverses

### Trésorier Général

- Etat des comptes du District

### CTD DAP

- Echange avec des districts pour des sélections Aude, Ariège, Tarn et P-O (U13, U14, U15F) - Modalités validées à l'unanimité
- Echange avec la Province de GERONE
- Projet de création d'une section foot avec le Collège MAINTENON (classe à horaires aménagés) à TOULOUGES, en collaboration avec le RF CANOHES TOULOUGES

### Marc PAULY

- Retour sur l'académie rurale U11 : 4 clubs (joueurs nés en 2010/2011). Sélection le 07/02/22 au BOULOU

### Didier ROMERO

- Nouvelle FIA : 18 candidats inscrits. Elle aura lieu les 26 & 27 février et 6 mars 2022 à ARGELES.

### Pascal VILANOVE

- Demande d'intégration à la Commission du Football d'Animation validée.



Fin de l'aventure en Gambardella pour CANET RFC, les jeunes Canétois se sont inclinés 0-2 face à l'OL LYONNAIS, sur un pénalty à la 71' et un second but à la 90'...

**Le club peut être fier de ses joueurs qui n'ont pas démerités en arrivant jusqu'au 8ème de Finale, cette équipe était la dernière représentante de la LFO.**

**Le Président  
Eric WATTELLIER**

**La Secrétaire Adjointe  
Sandrine DOMART**

## **Commission des Compétitions Séniors & Jeunes**

### **REUNION DU 22/02/22**

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Séniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD

Excusés : Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

**Ordre du jour** : Traitement des affaires courantes, enregistrement des résultats, vérification des classements et questions diverses.

### **COMPETITIONS SENIORS**

#### **MATCHES REMIS**

#### **COUPE DU ROUSSILLON :**

- Report match PRADES / VILLELONGUE du 30/01 au 02/03/22 (accord des 2 clubs).
- Report match BAHU-PEZILLA / CANET RFC du 27/02 au 27/03/22 (accord des 2 clubs).
- Match ST CYPRIEN / USEPMM du 27/02 avancé au 25/02/22 (accord des 2 clubs).

**Le Président**  
JC DELATRE

**Le Secrétaire**  
J-M LEWANDOWSKI

### **COMPETITIONS JEUNES**

#### **COUPES DU ROUSSILLON JEUNES**

- Tirages ½ Finales des Coupes du Roussillon Jeunes le 08/03/22 à 17h30 au siège du District.  
U17 et U15 matches le 24/04/22 – U13 le 08/05/22 ou avant en semaine (sur accord écrit).

**Le Président**  
J-C DELATRE

**Le Secrétaire**  
R. SANCHEZ





# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Commission du Football d'Animation

### REUNION DU 22/02/22

**Présents** : Carole FERNANDEZ, Mathieu FERNANDEZ

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU FESTIVAL PITCH FOOT U13

MATCH SEC		MATCH SEC	
1-	<b>FC THUIR 2</b>	1-	<b>RC PERPIGNAN SUD</b>
2-	<b>*** RETRAIT ST NAZAIRE</b>	2-	FC BECE VALLE AGLY
3-	RF CANOHES TOULOGES		<b>*** RETRAIT LE SOLER 3</b>
Stade <b>EUGENE RIBERE THUIR ANNEXE 2</b>		STADE <b>JEAN LURCAT PERPIGNAN</b>	

- Les plateaux auront lieu le **SAMEDI 05/03/22** - **COUP D'ENVOI DES RENCONTRES A 14H15**) sur le terrain du club 1er nommé au tirage.

Plateau C		Plateau D	
1-	<b>CANET RFCT 2</b>	1-	<b>ELNE FC 2</b>
2-	G. COLLIOURE / PORT-VENDRES	2-	OC PERPIGNAN 2
3-	FC LE BOULOU SJPC	3-	ASPM
Stade <b>ST MICHEL CANET 3 SYNT.</b>		Stade <b>BUSQUET SITJA ELNE</b>	

Plateau E		Plateau F	
1-	<b>NEFIACH ROUS.CONFLENT</b>	1-	<b>ASPTT/USEPMM</b>
2-	ATAC 1	2-	FC ALBERES-ARGELES
3-	FC ST LAURENT SAL. 1	3-	FC CERET
Stade <b>JEAN GALLIA ILLE SUR TET</b>		Stade <b>DES PTT CANOHES</b>	

Plateau G		Plateau H	
1-	<b>USEPMM 2</b>	1-	<b>FC LE SOLER 1</b>
2-	SALANCA FC	2-	US BOMPAS
3-	CANET RFC 1	3-	AS PRADES
Stade <b>DES ALOES ST ESTEVE</b>		Stade <b>JO MASO LE SOLER</b>	

Plateau I	
1-	<b>CABESTANY OC</b>
2-	FC LATOUR BAS ELNE
3-	FC THUIR 1
Stade <b>GERMANOR CABESTANY 3</b>	



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



## PLATEAU DE 2 EQUIPES

<b>Match 1 –</b> <b>Stade RAYMOND MALET BANYULS DELS ASPRES</b>	
<b>FC DES ASPRES</b>	<b>ATAC 2</b>
<b>Match 2 –</b> <b>Stade LES CAPELLANS ST CYPRIEN</b>	
<b>FC ST CYPRIEN</b>	<b>USEPMM 1</b>
<b>Match 3 –</b> <b>Stade VERNET SALANQUE PERPIGNAN</b>	
<b>SPORTING PERPIGNAN NORD 2</b>	<b>FC LE SOLER 2</b>
<b>Match 4 –</b> <b>Stade JEP MASO ST LAURENT SALANQUE</b>	
<b>FC ST LAURENT SAL. 2</b>	<b>FC POLLESTRES</b>
<b>Match 5 –</b> <b>Stade BUSQUET SITJA ELNE</b>	
<b>ELNE FC 1</b>	<b>OC PERPIGNAN 1</b>
<b>Match 6 –</b> <b>Stade BOURG-MADAME</b>	
<b>FC CERDAGNE</b>	<b>FC VILLENEUVE LA RIVIERE</b>
<b>Match 7 –</b> <b>Stade VERNET SALANQUE PERPIGNAN</b>	
<b>SPORTING PERPIGNAN NORD 1</b>	<b>FC BARCARES MED.</b>

## Règlement de l'épreuve

Les tournois triangulaires se dérouleront sur le terrain du club premier nommé au tirage. Les vainqueurs des matches secs et de chaque tournoi se verront qualifiés pour la finale départementale.

<b>Lois du jeu</b> <i>Idem Critérium U12/U13</i>	<b>Espace de jeu</b> <i>Idem Critérium U12/U13</i>
---	---

**\* La pause coaching ne sera effectuée que sur les matches secs.**

\*\*\*ARBITRAGE à la touche : il doit être assuré par 1 joueur remplaçant sous la responsabilité de l'éducateur.

RENDEZ VOUS DES EQUIPES :  A 13H45 (**épreuve tirs au but – 4 joueurs**)

Début des matches : 14h15.

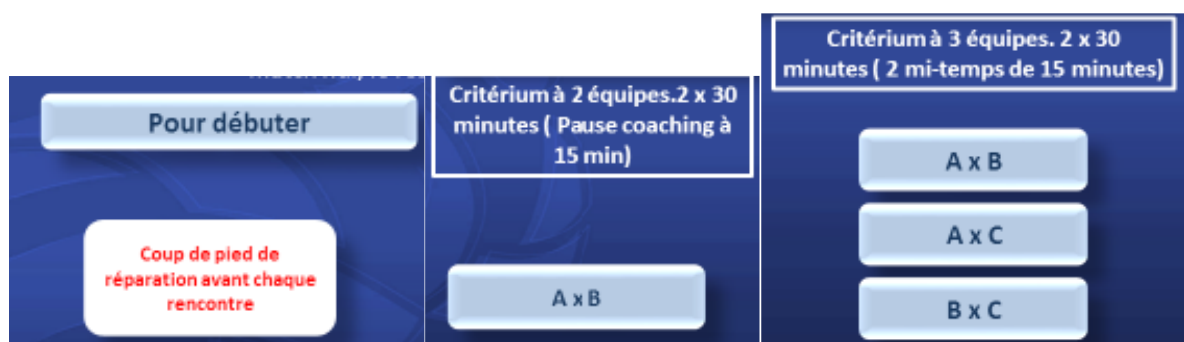


# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Toutes les rencontres débutent par une série de coup de pied de réparation. En cas de match nul, le résultat de la série sera déterminant.

- 4 tireurs avant chaque match,
- Faire tirer un maximum de joueurs durant l'après midi,
- Dont le gardien de but.
- En cas d'égalité à la fin de la série un 5<sup>ème</sup> tireur s'avance...



DUREE DES MATCHES : 2 x 15 mn pour les poules de 3 équipes ou 2 x 30 mn pour les « matches secs ».

\*\*\*UN ARBITRE OFFICIEL par plateau de 3 équipes est prévu. Les frais d'arbitrage seront débités sur les comptes « clubs » et s'élèveront à 20 € par équipe.

\*\*\*UN ARBITRE OFFICIEL est prévu par « match sec ». Les frais d'arbitrage seront débités sur les comptes « clubs » et s'élèveront à 30 € par équipe.

## **Tournoi de 3 équipes**

\* Le résultat des tirs au but départagera les équipes en cas d'égalité. Ordre des matches défini par le CTD DAP

Match 1 } 14h15 :  
Match 2 } 15h00 :  
Match 3 } 15h45 :

## **Matches secs**

\*Le résultat des tirs au but départagera les équipes en cas d'égalité  
Match unique 14h15 : déroulement du match

Une FICHE comprenant les 12 NOMS & Numéro de LICENCE DES JOUEURS participant à ce Tour doit être remise au responsable du District dès votre arrivée AVEC LES LICENCES (FOOT COMPAGNON ou listing FOOTCLUBS avec photos impérativement).

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## AMENDES FOOT ANIMATION

### Catégorie U9 journée du 12/02/22

#### Poule C

ELNE FC : **30€** - FDM incomplète manque feuille de presence.

#### Poule E

FC DE LA TET : **60€** aucun retour de feuille de match

#### Poule F

OC PERPIGNAN : **60€** aucun retour de feuille de match

#### Poule K

USEPMM : **60€** aucun retour de feuille de match

**Rappel** : les feuilles de plateau U9 doivent être retournées au District dans les 48h qui suivent (feuille du plateau + feuille des licences des joueurs) ; soit 2 documents différents.

### Catégorie U11 journée du 12/02/22

#### **Poule B**

- ASPM : **30€** - FDM incomplète manque éducateurs + numéros de licence
- FC POLLESTRES : **30€** - FDM incomplète manque éducateurs + numéros de licence

#### **Poule C**

- ELNE FC : **40€** FDM hors délai
- USEPMM : **60€** aucun retour feuille de match

#### **Poule D**

- FC LAURENTIN : **30€** - FDM incomplète manque éducateurs + numéros de licence
- ELNE FC : **30€** - FDM incomplète manque défi

#### **Poule F**

- USEPMM : **30€** - FDM incomplète manque licences + défi manquant

#### **Poule H**

- ELNE FC : **30€** - FDM incomplète manque N° de licence éducateur
- ASPTT PAYS CATALAN : **60€** aucun retour feuille de match

#### **Poule I**

- ATAC : **30€** - FDM incomplète manque éducateur + numéros de licences
- USEPMM : **60€** aucun retour feuille de match

#### **Poule G**

- NEFIACH SPORTS : **60€** aucun retour feuille de match
- USEPMM : **60€** aucun retour feuille de match

#### **Poule J**

- OC PERPIGNAN : **50€** forfait d'équipe
- USEPMM : **30€** - FDM incomplète manque licences

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## RAPPEL : Amendes Foot Animation Saison 2021/2022

### U13

Forfait général	<b>100 EUROS</b>
Forfait d'équipe	<b>50 EUROS</b>
FMI - Feuille de match hors délai	<b>40 EUROS</b>
FMI - Feuille de match non parvenue	<b>60 EUROS</b>
Non licencié (joueurs, éducateurs)	<b>400 EUROS</b>

### U11

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	<b>100 EUROS</b>
Forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	<b>50 EUROS</b>
Forfait d'équipe sur un plateau sans en avoir avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	<b>100 EUROS</b>
Désistement d'un club organisateur	<b>50 EUROS</b>
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	<b>40 EUROS</b>
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	<b>60 EUROS</b>
Feuille de match incomplète (score, signatures des responsables d'équipes)	<b>30 EUROS</b>
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	<b>20 EUROS</b>
Non licencié (joueurs, éducateurs)	<b>400 EUROS</b>
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	<b>10 EUROS</b>

### U9

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	<b>50 EUROS</b>
Forfait d'équipe sur un plateau (sans en avoir avisé ou en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	<b>30 EUROS</b>
Désistement d'un club organisateur de plateau	<b>50 EUROS</b>
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	<b>40 EUROS</b>
Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...	<b>30 EUROS</b>
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	<b>40 EUROS</b>
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	<b>60 EUROS</b>
Feuille de match incomplète (signatures des responsables d'équipes)	<b>30 EUROS</b>
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs)	<b>20 EUROS</b>
Non licencié (joueurs, éducateurs)	<b>400 EUROS</b>
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	<b>10 EUROS</b>

### U7

Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...	<b>20 EUROS</b>
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	<b>40 EUROS</b>
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	<b>30 EUROS</b>
Non licencié (joueurs, éducateurs)	<b>400 EUROS</b>

La Présidente  
Carole FERNANDEZ

## Commission des Règlements & Contentieux

### REUNION DU 23/02/22

**Présidente** : Aline GARRIGUE

**Secrétaire** : Joseph PISCITELLO

**Présents** : Didier CHOBEAUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Michel RAMONEDA, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

### Match U17 D2 du 12/02/22 N°24244311

#### PERPIGNAN AC / FC CERDAGNE

#### REPRISE DU DOSSIER

**Vu :**

- La feuille de match.
- La demande d'évocation formulée par le FC CERDAGNE FONT-ROMEU CAPCIR pour la dire recevable en la forme.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, ayant invité le PERPIGNAN AC a formuler ses observations écrites. Le club, dans son courriel du 22/02/22, reconnaissant avoir aligné par erreur le joueur : SALMI Yossuf, licence n°9602773624, alors qu'il était en état de suspension à la date de la rencontre citée en rubrique (1 match ferme à dater 07/02/22 pour 3 avertissements en 3 mois).

▪ Attendu que M. SALMI Yossuf de PERPIGNAN AC a été aligné et a participé à la rencontre citée en rubrique, en état de licencié suspendu, contrairement aux dispositions de l'Article 150 des R.G. de la F.F.F.

**PCM** : La CRC, statuant en 1<sup>er</sup> ressort, donne match **perdu par pénalité (-1 pt) au club de PERPIGNAN AC, pour en reporter le bénéfice au FC CERDAGNE** et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation : PERPIGNAN AC **0-3** FC CERDAGNE

► Elle libère le joueur SALMI Yossuf 9602773624 du PAC de la suspension d'un match vis-à-vis de cette rencontre et, **lui INFLIGE un match de suspension ferme à dater du lundi 28/02/22** (Art. 226.4 des R.G. de la F.F.F.).

▪ Les frais d'évocation (**60€**) sont portés au débit du compte de PERPIGNAN AC (article 34 des épreuves officielles de l'annuaire du district).

▪ A noter que M. RAMONEDA Michel, dirigeant de PERPIGNAN AC, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Match U19 D1 du 20/02/22 N°23929662 FC POLLESTRES / FC ALBERES-ARGELES

### Vu :

- La feuille de match.
- L'observation d'après match formulée sur la FMI par l'arbitre officiel, qui informe que le FC POLLESTRES voulait déposer une réserve.
- L'absence de réserve d'avant match du FC POLLESTRES sur la FMI.
- La confirmation de réserve du FC POLLESTRES.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux demande à l'arbitre officiel de la rencontre, M. DELATTRE Mathieu, pour sa réunion du mercredi 02/03/22, de lui fournir un rapport circonstancié mentionnant si le FC POLLESTRES a demandé à poser sa réserve avant le match, pendant 1 arrêt de jeu ou après le match.

### ► DOSSIER EN SUSPENS

## Match D1 du 20/02/22 N°23529055 FC LE BOULOU SJPC / OC PERPIGNAN 2

### Vu :

- La feuille de match.
- La demande d'évocation du FC LE BOULOU SJPC pour la dire recevable en le forme.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, informe le club de l'OC PERPIGNAN, que le FC LE BOULOU SJPC porte évocation sur la qualification et la participation à la rencontre citée en rubrique du joueur : MAZIRH Moncef lic. 2546082953, au motif suivant : suspicion de fraude sur l'identité du joueur (Art. 207 R.G. F.F.F.).

▪ La Commission des Règlements & Contentieux informe le club de l'OC PERPIGNAN qu'il peut formuler ses observations écrites, et **CONVOQUE** pour sa réunion du mercredi **02/03/22** à **18h00**, munis de leur licence (masque obligatoire) :

- M. MERNISSI Younes, arbitre officiel de la rencontre ;
- Le joueur MAZIRH Moncef lic. 2546082953 de l'OC PERPIGNAN, également muni d'une pièce d'identité valide ;
- MM. MEROUANE Lotfi lic. 1438915673 et RIAHI DRISSI Boubaker lic. 2388028506, dirigeants de l'OC PERPIGNAN ;
- MM. SUBRA Thomas lic.1420945884 et DUQUESNE Gérard lic. 1420841830, dirigeants du FC LE BOULOU SJPC.

### ► DOSSIER EN SUSPENS

LA PRÉSIDENTE  
Mme GARRIGUE Aline

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M. PISCITELLO Joseph

**PROCHAINE REUNION**  
**LE 02/03/22**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Commission de Discipline et d'Éthique

### REUNION DU 23/02/22

**Président** : Philippe MARCO-GREGORI

**Secrétaire de Séance** : Gérard DUQUESNE

**Présent** : Gérard ANCEL, Eric MOUSSET

**Représentant des Arbitres** : Jamal BEN AMAR

**Excusés** : Claude POURCEL, Eric MOUSSET, Logan ROPERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

### **RAPPEL**

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables  
**UNIQUEMENT :**

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte  
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-  
verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine réunion le 02/03/22

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard DUQUESNE



## **Commission Départementale d'Appel**

**REUNION DU 22/02/22**

PRESIDENT : SALMERON Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : GOORIS Francis

PRESENTS : BAYEKOLA Christian, DELATRE Jean-Claude, MARTINS Nelson, VAZQUEZ Raymond, WATTELLIER Maryse

ABSENT EXCUSE : GRISORIO

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif de Perpignan, dans un délai de maximum un (1) mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision concernée, dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivant le code du sport.**

### **R A P P E L**

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables  
**UNIQUEMENT :**

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte  
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-  
verbaux de la Commission de Discipline et d'Ethique)

Le Président  
Christophe SALMERON

Le Secrétaire  
Francis GOORIS

## **Commission Départementale des arbitres**

### **PROCES-VERBAL REUNION DU 24/02/22**

**Présents CDA :** Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

#### **INDISPONIBILITES**

- Indisponibilité de M. LAURET Noah – 20/03/2022
- Indisponibilité de M. DELATTRE Mathieu – 27/02/2022
- Indisponibilité de M. PARAYRE Romain – 04/03/2022
- Indisponibilité de M. BERTHAUME Rémy – 13/03/2022
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal – 05/03/2022

#### **CONSEIL DE L'ORDRE**

- 1 arbitre non désigné 2 week-ends – Absence injustifiée à 1 match
- 1 arbitre non désigné 2 week-ends – Non envoi de rapport en commission
- 1 arbitre rappelé à l'ordre – Oubli de validation d'un rapport en commission

#### **CONDOLEANCES**

La CDA présente ses sincères condoléances à M. DAUSE Vincent, ainsi qu'à sa famille, pour le deuil qui les touche.

La CDA

